

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N° 66

**Objet : Désignation du
représentant à siéger à la
commission consultative des
déchets dans le cadre du
SRADDET de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Etaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Monsieur EYMARD Max, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création et statuts de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération ;

Vu les statuts actuellement en vigueur de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (arrêté préfectoral n°2023-353-018 du 13 décembre 2023) ;

Vu la délibération régionale n°19-350 du 26 juin 2019 relative à l'adoption du projet de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui prévoit qu'« après l'approbation du schéma, la Commission Consultative des Déchets, mise en place dans le cadre de l'élaboration du SRADDET (article L. 4251-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), va perdurer » ;

Vu le règlement intérieur fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Consultative des Déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant que le règlement intérieur de la Commission consultative des déchets (PJ) précise à son article 2 :

« Chaque structure dispose d'un représentant. Il ne peut être nommé de suppléant. Chaque membre ne peut représenter qu'une structure à la fois.

Pour le Collège « Élus » :

Les Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale ou de Syndicats de déchets et les Présidents de Conseils Départementaux sont membres de droit de la Commission. Ils peuvent nommer un représentant pour siéger en leur lieu et place. Cette nomination se fait par arrêté ou délibération, transmis au Président de la Commission. »

Il est proposé de procéder à la désignation du représentant appelé à siéger à la Commission Consultative des Déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La candidature de Max EYMARD est proposée en séance.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Monsieur Max EYMARD est désigné pour représenter Provence Alpes Agglomération au sein de la Commission Consultative des Déchets du SRADDET.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



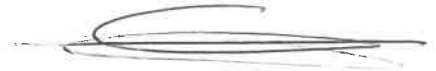
Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE :

11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-66_29042026